RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 09319
Numéro SIREN : 823 459 672
Nom ou dénomination : LES BOXES DE CHARTRES

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2018 sous le numéro de dépôt 34451

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°34451 en date du 11/09/2018

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
11 SEP. 2018
DEPOT N° 34451

- 1 - **BILAN ACTIF** **2050**

Désignation : LES BOXES DE CHARTRES
Adresse : 22 RUE HENRI BARBUSSE 92110 CLICHY
N°SIRET : 82345967200015
Durée N : 12
Durée N-1 : 2

Rubriques		Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé I	AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions,brevets,droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances,acomptes immob. Incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniq., matériel, outillage	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations par mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières	BH		BI		
TOTAL II	**BJ**		**BK**		
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnemts	BL		BM		
En-cours de production de biens	BN		BO		
En-cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT	859	BU	859	
Avances,acomptes versés/commandes	BV		BW		
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés (3)	BX	4 224	BY	50 4 174	
Autres créances (3)	BZ	53 099	CA	53 099	79
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	CD		CE		
(dt actions propres)					
Disponibilités	CF	676	CG	676	39 990
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance (3)	CH	1 490	CI	1 490	
TOTAL III	**CJ**	**60 348**	**CK**	**50** **60 298**	**40 070**
Frais émission d'emprunts à étaler IV	CW				
Primes rembourst des obligations V	CM				
Ecarts de conversion actif VI	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)	**CO**	**60 348**	**1A**	**50** **60 298**	**40 070**

Renvois:(1) droit bail N-1		(2)Part -1an immo.fin. N-1	CP	(3) Part à + 1 an [CR] N-1	
Clause réserv. propr. Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

REÇU
11 SEP. 2018
GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

BILAN PASSIF

2051

Désignation : LES BOXES DE CHARTRES

Rubriques			31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel (1) (dont versé : 40 000)		DA	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		DB		
Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)		DC		
Réserve légale (3)		DD		
Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours B1)		DF		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. EJ)		DG		
Report à nouveau		DH	(1 127)	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(297 550)	(1 127)
Subventions d'investissements		DJ		
Provisions réglementées		DK		
TOTAL I		**DL**	**(258 677)**	**38 873**
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs		DM		
Avances conditionnées		DN		
TOTAL II		**DO**		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques		DP		
Provisions pour charges		DQ		
TOTAL III		**DR**		
DETTES (4)				
Emprunts obligataires convertibles		DS		
Autres emprunts obligataires		DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs EI)		DV	578	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	20 716	1 197
Dettes fiscales et sociales		DY	29 065	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Autres dettes		EA	267 258	
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance (4)		EB	1 358	
TOTAL IV		**EC**	**318 975**	**1 197**
Ecarts de conversion passif	**V**	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		**EE**	**60 298**	**40 070**

Renvois				
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
(2) Dont - Ecart de réévaluation libre		1D		
- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an		EG	318 975	1 197
(5) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP	(balo)	EH		
Dettes à plus d'un an	(balo)			
Dettes à moins d'un an	(balo)			

COMPTE DE RESULTAT (en liste) 2052

Désignation : LES BOXES DE CHARTRES

Rubriques		France		Exportation		31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises	FA	3 325	FB		FC	3 325	
Production - biens	FD		FE		FF		
vendue - services	FG	43 683	FH		FI	43 683	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	FJ	**47 008**	FK		FL	**47 008**	
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP		
Autres produits (1) (11)					FQ	2	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)				**I**	FR	**47 010**	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
Variation de stock (marchandises)					FT		
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)					FU		
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	(859)	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	340 803	1 127
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	4 033	
Salaires et traitements					FY		
Charges sociales (10)					FZ	377	
DOTATIONS D'EXPLOITATION							
Sur immobilisations : - dotations aux amortissements					GA		
- dotations aux provisions					GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	50	
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	4	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)				**II**	GF	**344 408**	**1 127**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	**(297 398)**	**(1 127)**
OPERATIONS EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée				**III**	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré				**IV**	GI		
PRODUITS FINANCIERS							
Produits financiers de participations (5)					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres interêts et produits assimilés (5)					GL		
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				**V**	GP		
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
Interêts et charges assimilées (6)					GR	152	
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES				**VI**	GU	**152**	
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	**(152)**	
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	**(297 550)**	**(1 127)**

COMPTE DE RESULTAT (suite) 2053

Désignation : LES BOXES DE CHARTRES

Rubriques			31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		HB		
Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	**VII**	**HD**		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)	**VIII**	**HH**		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**HI**		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX	HJ		
Impôts sur les bénéfices	X	HK		
TOTAL DES PRODUITS	**(I + III + V + VII)**	**HL**	**47 010**	
TOTAL DES CHARGES	**(II + IV + VI + VIII + IX + X)**	**HM**	**344 559**	**1 127**
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		**HN**	**(297 550)**	**(1 127)**

Renvois				
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
(2) Dont produits de locations immobilières		HY		
produits d'exploitation sur exercices antérieurs (8)	(balo)	1G		
(3) Dont : - Crédit-bail mobilier	(balo)	HP		
- Crédit-bail immobilier	(balo)	HQ		
(4) Dont charges d'exploitation sur exercices antérieurs (8)	(balo)	1H	925	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	(balo)	1J		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	(balo)	1K	152	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du CGI)		HX		
(6ter) Dont amortisst des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies)		RC		
(6ter) Dont amortisst exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)		RD		
(9) Dont transferts de charges		A1		
(10) Dont cotisations pers. exploitant (13)		A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13) Dont primes & cot.compl.perso. facultatives	A6			
obligatoires	A9			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N Charges	Produits

Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2053 - Produits et charges exceptionnels ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N Charges	Produits

Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2053 - Produits et charges s/exercices ant. ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.

COMPLEMENT AU COMPTE DE RESULTAT (suite)

2053

PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS

Désignation : LES BOXES DE CHARTRES

Clôture au : 31/12/2017

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges	Produits
HONORAIRES	925	
TOTAL GENERAL	925	

LES BOXES DE CHARTRES

22 - 28, rue Henri Barbusse
92110 CLICHY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Le 5 juin 2018

BDO

Tél. : 33 (0)1 58 36 04 30
Fax : 33 (0)1 42 94 26 92
www.bdo.fr

43-47 avenue de la Grande Armée
75116 Paris
FRANCE

LES BOXES DE CHARTRES

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LES BOXES DE CHARTRES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L. 123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 5 juin 2018

BDO France - Léger & associés
Représenté par Frédéric LEGER
Commissaire aux comptes

- 1 -	**BILAN ACTIF**	2050

Désignation : LES BOXES DE CHARTRES
Adresse : 22 RUE HENRI BARBUSSE 92110 CLICHY
N°SIRET : 82345967200015

Durée N : 12
Durée N-1 : 2

Rubriques		Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé I	AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions,brevets,droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances,acomptes immob. Incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniq., matériel, outillage	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations par mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières	BH		BI		
TOTAL II	**BJ**		**BK**		
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnemts	BL		BM		
En-cours de production de biens	BN		BO		
En-cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT	859	BU	859	
Avances,acomptes versés/commandes	BV		BW		
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés (3)	BX	4 224	BY 50	4 174	
Autres créances (3)	BZ	53 099	CA	53 099	79
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	CD		CE		
(dt actions propres)					
Disponibilités	CF	676	CG	676	39 990
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance (3)	CH	1 490	CI	1 490	
TOTAL III	**CJ**	**60 348**	**CK 50**	**60 298**	**40 070**
Frais émission d'emprunts à étaler IV	CW				
Primes rembourst des obligations V	CM				
Ecarts de conversion actif VI	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)	**CO**	**60 348**	**1A 50**	**60 298**	**40 070**

Renvois:(1) droit bail N-1		(2)Part -1an immo.fin. N-1	CP	(3) Part à + 1 an [CR] N-1	
Clause réserv. propr. Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

- 2 -	**BILAN PASSIF**	2051

Désignation : LES BOXES DE CHARTRES

Rubriques		31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) (dont versé : 40 000)	DA	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB		
Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)	DC		
Réserve légale (3)	DD		
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours B1)	DF		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. EJ)	DG		
Report à nouveau	DH	(1 127)	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(297 550)	(1 127)
Subventions d'investissements	DJ		
Provisions réglementées	DK		
TOTAL I	DL	**(258 677)**	**38 873**
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL II	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL III	DR		
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs EI)	DV	578	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	20 716	1 197
Dettes fiscales et sociales	DY	29 065	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	267 258	
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance (4)	EB	1 358	
TOTAL IV	EC	**318 975**	**1 197**
Ecarts de conversion passif **V**	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**60 298**	**40 070**

Renvois				
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2) Dont - Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
(2) Dont - Ecart de réévaluation libre		1D		
(2) Dont - Réserve de réévaluation (1976)		1E		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an		EG	318 975	1 197
(5) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP	(balo)	EH		
Dettes à plus d'un an	(balo)			
Dettes à moins d'un an	(balo)			

- 3 -	COMPTE DE RESULTAT (en liste)	2052

Désignation : LES BOXES DE CHARTRES

Rubriques		France		Exportation		31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises	FA	3 325	FB		FC	3 325	
Production - biens	FD		FE		FF		
vendue - services	FG	43 683	FH		FI	43 683	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**FJ**	**47 008**	**FK**		**FL**	**47 008**	
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP		
Autres produits (1) (11)					FQ	2	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)	**I**				**FR**	**47 010**	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
Variation de stock (marchandises)					FT		
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)					FU		
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	(859)	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	340 803	1 127
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	4 033	
Salaires et traitements					FY		
Charges sociales (10)					FZ	377	
DOTATIONS D'EXPLOITATION							
Sur immobilisations : - dotations aux amortissements					GA		
- dotations aux provisions					GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	50	
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	4	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)	**II**				**GF**	**344 408**	**1 127**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					**GG**	**(297 398)**	**(1 127)**
OPERATIONS EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée	**III**				GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré	**IV**				GI		
PRODUITS FINANCIERS							
Produits financiers de participations (5)					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres interêts et produits assimilés (5)					GL		
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**V**				**GP**		
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
Interêts et charges assimilées (6)					GR	152	
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	**VI**				**GU**	**152**	
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)					**GV**	**(152)**	
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					**GW**	**(297 550)**	**(1 127)**

COMPTE DE RESULTAT (suite) 2053

Désignation : LES BOXES DE CHARTRES

Rubriques			31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		HB		
Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	**VII**	**HD**		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)	**VIII**	**HH**		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**HI**		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX	HJ		
Impôts sur les bénéfices	X	HK		
TOTAL DES PRODUITS	**(I + III + V + VII)**	**HL**	**47 010**	
TOTAL DES CHARGES	**(II + IV + VI + VIII + IX + X)**	**HM**	**344 559**	**1 127**
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		**HN**	**(297 550)**	**(1 127)**

Renvois				
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
(2) Dont produits de locations immobilières		HY		
produits d'exploitation sur exercices antérieurs (8)	(balo)	1G		
(3) Dont : - Crédit-bail mobilier	(balo)	HP		
- Crédit-bail immobilier	(balo)	HQ		
(4) Dont charges d'exploitation sur exercices antérieurs (8)	(balo)	1H	925	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	(balo)	1J		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	(balo)	1K	152	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du CGI)		HX		
(6ter) Dont amortisst des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies)		RC		
(6ter) Dont amortisst exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)		RD		
(9) Dont transferts de charges		A1		
(10) Dont cotisations pers. exploitant (13)		A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13) Dont primes & cot.compl.perso. facultatives		A6		
obligatoires		A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges	Produits

Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2053 - Produits et charges exceptionnels ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges	Produits

Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2053 - Produits et charges s/exercices ant. ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL — 2058-A

Désignation : LES BOXES DE CHARTRES — Clôture au : 31/12/2017

I REINTEGRATIONS — BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	
Rémunération de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'impôt sur le revenu				WB	
Rémunération conjoint		moins part déductible		à réintégrer : WC	
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter au cadre WE)	WD		Amort. Excédent.(art. 39-4 du CGI) et autres amort. non déductibles	WE	
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art.39-4 du CGI	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG 313	XE 313
Fraction des loyers à réintégrer (crédit bail immobilier et levée d'option)	RA		Dont part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	RB	
Provisions et charges à payer non déduct.	WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs	XX	XW
Amendes et pénalités	WJ		Charg.financ. (212bis)	XZ	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI					XY
Impôt sur les sociétés					I7
Quote-part : bénéfices sté personnes ou GIE	WL		Résultat art.209B	L7	K7
Moins-values nettes à long terme relevant du taux de 15% ou 19% (12,8% pour entreprises soumises à l'I.R.)					I8
Moins-values nettes à long terme relevant du taux de 0%					ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées sur exercices antérieurs	- plus-values nettes à court terme				WN
	- plus-values soumises au régime des fusions				WO
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM					XR
Réintégrations div. Dont (Intérêts excéd.	SU		Zones entreprises	SW	WQ
Déficit étranger PME précéd.déduit (art.209C)	SX		Quote part PV à tx 0	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime au tonnage					Y3
				TOTAL I	WR 313

II DEDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	297 550
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE				WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées (cf. 2058-B, cadre III)				WU	
Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour entreprises soumises à l'I.R.)			WV	
	- imposées au taux de 0 %			WH	
	- imposées au taux de 19 %			WP	
	- imputées sur les moins-values à long terme antérieures			WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs			XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée				WZ	
Régime sociétés mères, filiales : produit net actions et parts d'intérêts (quote part à déd.	2A			XA	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer				ZY	
Majoration d'amortissements				XD	
Abattement sur bénéfice et exonérations	Ent.nouv. 44septies K9	Ent.nouv.44sexies L2	Jeunes ent.innovantes L5	XF	
	Pôle compétit.hors CICE L6	Stés inv.immo.côtées K3	Restruct.défense PA		
	ZF urbaine TE 44octies 0V	Bassin empl.à redyn. 1F	ZF activités 44quaterde. XC		
	Revitalisation rurale PC				
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)				XS	
Déductions diverses	Créance dégagée report arrière déficit	ZI		XG	
à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	Dont déduct. exceptionnelle pour investissement	X9			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2	
			TOTAL II	XH	297 550

III RESULTAT FISCAL					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	BENEFICE (I - II)	XI		XJ	297 237
	DEFICIT (II - I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur résultats (entreprises IS)				XL	
RESULTAT FISCAL	BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT (ligne XO)	XN		XO	297 237

DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

2058-B

Désignation : LES BOXES DE CHARTRES — Clôture au : 31/12/2017

I SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	K4	1 127
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	1 127
Déficit de l'exercice (2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	1 127

II INDEMNITES CONGES A PAYER, CHARGES CORRESPONDANTES

	Dotations de l'exercice	
Indemnités congés payés et charges correspondantes (art.39.1,al.1)	ZT	

III PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES

	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités congés payés et charges correspondantes (art.39.1,al.2)	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciations				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX à reporter au tableau 2058A	YN		YO	
		ligne WI (YN = Total ZV à 9S)		**ligne WU (YO = Total ZW à 9T)**

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS

(Art. 237 septies du CGI)

	Début d'exercice		Imputations	Fin d'exercice	
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1				
Entreprises de transport inscrites au registre des transports (art. L3113-1, L3211-1...)				XU	

LES BOXES DE CHARTRES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
au capital de 40 000,00 euros
Siège social : 22-28 Rue Henri Barbusse
92110 CLICHY
823 459 672 R.C.S. NANTERRE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 27 JUIN 2017

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (297 549,79) € au compte report à nouveau qui déficitaire (1 127,27), sera porté à (298 677,06) €.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

Certifié conforme
Le Président

